



CH-3003 Berne
fedpol, MROS

Aux intermédiaires financiers

Berne, novembre 2020

Bulletin d'information goAML

Madame, Monsieur,

goAML est maintenant opérationnel depuis plus de dix mois et s'est rapidement établi, également dans le contexte de la crise COVID. Le MROS est très satisfait de l'utilisation dynamique du système.

Dans ce qui suit, nous souhaitons vous informer sur quelques points importants en rapport avec l'utilisation du système.

- **Désactivation des profils d'utilisateur après six mois**

L'introduction de l'authentification à deux facteurs a permis de renforcer la sécurité du système. Cela signifie que les utilisateurs se voient refuser l'accès à goAML **six mois** après leur dernière connexion. Pour réactiver l'accès personnel, il est nécessaire d'envoyer un e-mail à goaml.info@fedpol.admin.ch en indiquant le "Login ID". Vous recevrez ensuite un mot de passe temporaire par e-mail, qui devra être remplacé par un nouveau mot de passe fort une fois saisi par l'utilisateur.

- **Changements dans la hotline (+41 58 461 60 00)**

Afin de vous fournir une assistance encore meilleure et plus spécifique à l'avenir, une distinction sera faite entre les problèmes de connexion/enregistrement (touche 1) et les questions techniques lors de la saisie des communications dans goAML (touche 2).

- **Rappel concernant les « Adaptations de la pratique de déclaration via goAML »**

Le 21 juillet 2020, nous avons informé les utilisateurs de goAML des changements apportés à la façon dont les communications de soupçon sont soumises via goAML. Par exemple, depuis le 1er septembre 2020, pas plus de 100 transactions devraient être incluses par communication. Des spécifications supplémentaires peuvent être trouvées dans le document daté du 21 juillet 2020 sous le lien suivant : <https://www.fedpol.admin.ch/dam/fedpol/fr/data/kriminalitaet/geldwaescherei/aml/anpassungen-praxis-meldungen-goaml-f.pdf.download.pdf/anpassungen-praxis-meldungen-goaml-f.pdf>

- **Nouvelles questions fréquentes (FAQ) et les réponses**

Les FAQ et les réponses correspondantes ont été mises à jour et complétées. Avant d'appeler la hotline goAML, il est recommandé d'étudier la version actuelle des FAQ et les réponses correspondantes. Vous trouverez le document mis à jour dans l'onglet "Documents" sous le lien suivant : <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminali-taet/geldwaescherei/meldung.html>

- **Indicateur « Informations des autorités de poursuite pénale » (2011G)**

Le MROS a remarqué que des communications de soupçon sont fréquemment transmises suite à une ordonnance de production de pièces émise par une autorité de poursuite pénale. Néanmoins, l'indicateur « **Informations des autorités de poursuite pénale** » (Code 2011G) est rarement sélectionné. Nous vous demandons donc de toujours sélectionner les respectives indicateurs pour chaque communication.

- **Manuel goAML Web**

La révision du manuel est en cours et la version mise à jour sera disponible dans les prochaines semaines.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Questions sur goAML

Hotline goAML +41 58 461 60 00 / E-mail : goaml.info@fedpol.admin.ch

Questions générales au MROS (par exemple en rapport avec le statut d'une communication soumise)

Préférentiellement via message board du portail web goAML ou

E-mail : mros.info@fedpol.admin.ch / Tél. +41 58 463 40 40

Nous vous remercions pour la bonne coopération.

Meilleures salutations

Office fédéral de la police fedpol

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS